

Date : 08/04/2013

NOTICE DESCRIPTIVE

Pièce obligatoire n° PC4

NATURE DU PROJET ARCHITECTURAL :

Requalification de la patinoire et création d'un complexe sportif avec restaurants, fitness club, bureaux administratifs.

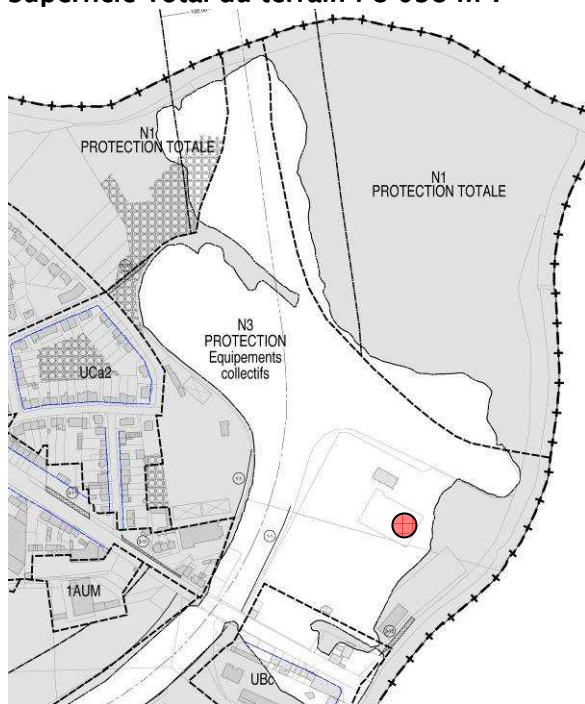
SITE DU PROJET ARCHITECTURAL :

37 boulevard saint Symphorien

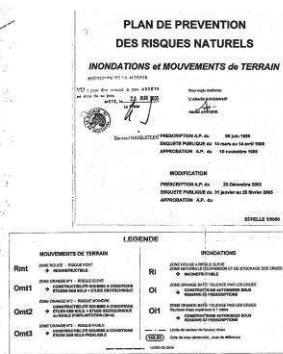
57050 LONGEVILLE LES METZ

section 24, parcelles N°25, N°42, section 21 parcelle N°92, terrain classé en zone N3 dans le PLU. Le PPRI de la commune n'est pas applicable sur la parcelle.

Superficie Total du terrain : 8 038 m².



Extrait du PLU



Extrait du PPRI : cote de référence :
 168.40



Zone du projet

Partie I – Terrain existant : état initial du terrain et de ses abords (constructions, végétations, éléments paysagers...)

– Description de la configuration et de la topographie du terrain

Le terrain du projet est situé sur l'île Saint Symphorien sur la commune de Longeville lès Metz. Il s'agit d'une zone de protection à vocation principale d'équipements collectifs. Cette zone comprend les grands équipements sportifs de la commune (complexe sportif Saint Symphorien, Patinoire Messine, Skate parc...)

On accède au site du projet par le boulevard Saint Symphorien.

L'altimétrie du terrain est relativement plane sur la partie avant du projet avec un dénivelé sur l'arrière, le projet respectera la côte mini du PPRI : 160.40

– Description des constructions existantes

Sur la parcelle plusieurs équipements sportifs sont existants :

Un complexe sportif et la patinoire (objet de la demande).

Un city stade de la ville de Metz est existant à l'arrière de la patinoire, celui-ci sera déplacé par les services de la ville de Metz.

– Description de la végétation existante

La végétation existante est constituée d'une zone paysagère qualitative à l'est du projet (au niveau du skate parc existant), d'espaces enherbés. Le parking existant est arboré d'arbres à hautes tiges.

A l'emplacement du projet, la végétation est de type gazon avec sept arbres de hauteurs et essences différentes (sapins, bouleau...).

– Description des éléments paysagers existants

Les espaces libres sont engazonnés et les allées sont en schiste.

Partie II – Présentation du projet :

1) *Quel aménagement est prévu pour le terrain ?*

Le projet d'architecture porte sur deux projets distincts

Le premier projet porte sur la réhabilitation de la patinoire existante (Mise aux normes de la patinoire tant au niveau surface de glace, remplacement à l'identique des menuiseries du bâtiment, déplacement de la salle des machines, des vestiaires et mise aux normes du bar existant.

Le second projet est la réalisation d'une extension sur la façade sur parking d'un bâtiment multi-activités : au Rez de chaussée, nous trouverons une zone restauration : restaurant 3 ambiances et un bar. Au premier étage un Fitness sera réalisé et au deuxième niveau nous trouvons les bureaux des activités du site (patinoire, fitness et restaurants / bar).

Ce bâtiment sera attenant au bâtiment de la patinoire existant, les structures des deux bâtiments sont différentes et indépendantes.

L'accès au terrain est existant, il se fait depuis le boulevard Saint Symphorien via le parking commun aux équipements sportifs et de loisirs.

Un cheminement d'accès est existant du côté du skate parc existant.

Un parking de 94 places sera créé à l'arrière de la patinoire (façade nord) l'accès se fera depuis le parking existant. Les cheminements piétons seront préservés et renforcé sur le secteur.

Des espaces verts sont existants à l'avant et à l'arrière du volume, les cheminements d'accès seront

accessibles aux personnes à mobilité réduites. Le bâtiment viendra s'intégrer dans la parcelle du terrain.

2) *Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?*

– Implantation de la construction

Le complexe sportif avec restaurants et fitness est accolé à la façade sud du bâtiment de l'existant (la patinoire de METZ).

Le bâtiment est de type R + 2 niveaux et l'accès au bâtiment se fait par la façade principale. Il existe 3 entrées : entrée patinoire, entrée principale n° 1 et entrée du bar.

Les entrées sont facilement repérables visuellement, elles sont directement accessibles depuis le stationnement.

– Organisation

Construction sur 3 niveaux :

- rez-de-chaussée : restaurants (3 ambiances), bar,
- 1^{er} étage : fitness qui comprend une partie dans la structure existante (Niveau + 3,60),
- 2^{ème} étage : bureaux administratifs.

– Composition / accès

Le bâtiment est un ERP de 3^{ème} catégorie. Il existe trois accès pour les différentes activités avec une seule entrée commune à l'ensemble des niveaux.

L'entrée principale se situe au centre du nouveau volume, elle est clairement identifiable de par sa forme, sa texture (pierre de Jaumont) et sa localisation. Elle permet de desservir l'ensemble des activités du bâtiment et elle dessert également l'accès aux gradins de la patinoire depuis le 1^{er} niveau.

On trouve dans le hall un ascenseur.

La seconde entrée est l'entrée à proprement dite de la patinoire. Elle permet via un sas de se rendre à la patinoire ou dans le restaurant 3 ambiances.

Le troisième accès ne sert qu'à l'activité du Bar.

Le bâtiment est une structure de type poteau poutre et d'un voile béton les façades sont composées d'un mur rideau.

▪ Les accès extérieurs :

Les entrées sont facilement repérables visuellement, elles sont directement accessibles depuis le stationnement.

Les portes accessibles au public ont un battant d'un passage libre de 0,90m, pour celles doubles d'une largeur globale de 1,40m, le battant couramment utilisé est de 0,90m.

– Volume

Le dossier de **rénovation et de transformation de la patinoire messine** s'appuie sur une architecture **volontaire** et résolument **contemporaine**, fondée sur le respect de l'architecture du Palais des Sports qui, par ses lignes souples, impose une réponse esthétique qui vient terminer la composition dans une sorte d'intégration positive.

- Les menuiseries

Dans l'extension : Les menuiseries seront en aluminium pour l'ensemble de l'extension de couleur gris anthracite et blanche.

Toutes les menuiseries du bâtiment de la patinoire seront remplacées à l'identique.

3) *Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?*

- Construction en limite de terrain

La construction est implantée en limite sud du bâtiment de la patinoire existant et en recul des limite séparatives..

- Végétation en limite de terrain

Elle est existante – sans objet

- Clôture en limite de terrain

Sans objet

4) *Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?*

- aspect extérieur : mur rideau avec voile béton blanc, escalier métallique (escaliers de secours) couleur gris anthracite
- Menuiseries extérieures : aluminium RAL type gris anthracite et blanche
- Toiture béton
- Structure poteaux poutres.

5) *Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?*

Les espaces libres sont existants – Les arbres abattus pour la réalisation du projet seront remplacés par des essences locales. Elles seront choisit avec les services techniques de la commune pour garantir la cohésion du site.

6) *Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?*

L'accès piétons se fait depuis le parking existant et le cheminement piéton existant à l'est (côté skate parc).

L'accès voitures se fait également depuis le boulevard Saint Symphorien et le parking existant.

Les places de stationnements sont en parties existantes et en aérien. Un parking de 78 places est mis à disposition par la Mairie de Metz au bâtiment. De plus, Un parking de 145 places sera créé à l'arrière de la patinoire (façade nord) l'accès se fera depuis le parking existant. Des 2 places pour les personnes à mobilités réduites sont existantes sur le parking avant et 3 places seront créées sur le parking arrière.

Le nombre de places de stationnement créées pour la requalification de la patinoire et l'extension sera de 223 places.

Voir grille de stationnement ci après :

Calcul des places de stationnement :

	Activité	superficie	réglementation	places de stationnement
RDC				
	Restaurant	400	1/10m ² de salle de restaurant	40
	Bar	130	1/10m ² de salle de restaurant	13
Etage				
1 ^{er} étage	fitness	947	1/20m ²	47
		386	1/20m ²	19
2eme étage	bureau	879	1/40m ²	22
Patinoire				
	patinoire	409	1/5 places assises	82
			TOTAL	223

7) Quels sont les surfaces accessibles aux publics ?

Bâtiment de la patinoire existant : le bar est déjà existant, les personnes accédant au bar de la patinoire sont les personnes qui se sont acquittées d'un droit d'entrée pour la patinoire. Conformément l'article X2, l'effectif est calculé avec 1 personne pour 10m² de plan de patinage, auquel il faut ajouter l'effectif des spectateurs soit :

Surface de glace : $1400 \times 1 / 10 = 140$ personnes

Gradins : 409 personnes

TOTAL Patinoire : 549 personnes

– **Bâtiment créé complexe sportif avec restaurants, fitness club, bureaux administratifs : TOTAL 680 personnes**

RDC : – Restaurants : conformément à l'article N2, l'effectif est calculé avec 1 personnes par mètre carré soit : 400 personnes

RDC : – Bar : conformément à l'article N2, l'effectif est calculé avec 1 personnes par mètre carré soit : 130 personnes

1^{er} étage :– Fitness : conformément à l'article X2, l'effectif est déclaré avec un maximum de 150 personnes. L'établissement sera équipé d'un dispositif permettant de contrôler l'accès.

2eme étage– Les bureaux administration ne reçoivent pas de public mais uniquement du personnel.

Partie III – Particularité

La patinoire et l'extension sont deux ERP de 3^{eme} catégorie chacun. L'extension (restaurant fitness bar, bureau administratif) pourra recevoir 680 personnes, destiné à recevoir plusieurs activité de type X et N

L'architecte :
Nathalie DEFONTAINE

Le Maître d'ouvrage
SARL FONCIERE PATINOIRE MESSINE

